

# Portes ouvertes – Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix

LIGNES DIRECTRICES INDIVIDUALISÉES INTÉGRÉES RELATIVES À L'ÉTUDE D'IMPACT – JUIN 2025

# Agenda

---

1. Courte présentation
  - Le projet
  - Le processus
2. Discussion ouvertes – Quelles sont vos questions et commentaires?
3. Lignes directrices intégrées – revue générale
4. Questions



# Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix

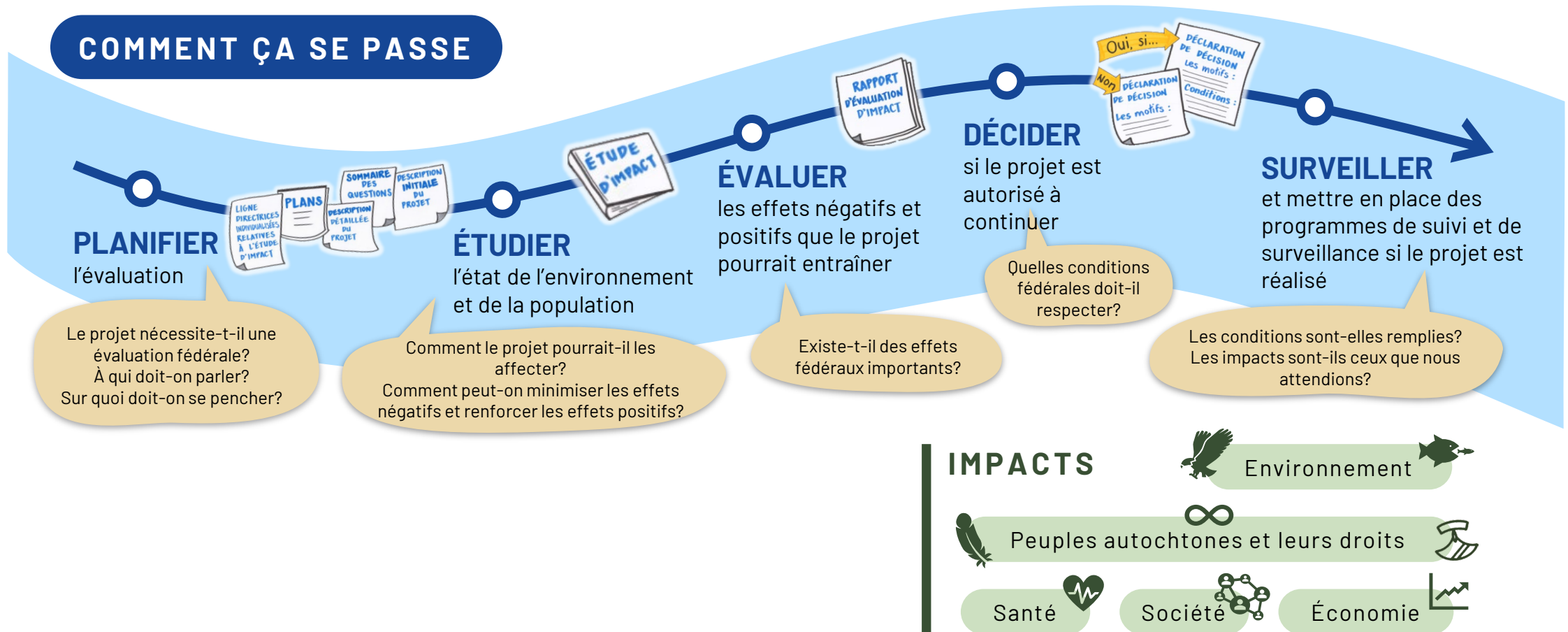


(Source de l'image : Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix – Description initiale du projet – Avril 2025)

- Energy Alberta est une entreprise privée qui propose une nouvelle centrale nucléaire composée de deux réacteurs nucléaires jumeaux CANDU MONARK (4 au total).
- Le projet fournirait jusqu'à 4 800 mégawatts électriques de nouvelle capacité de production nucléaire en Alberta et serait exploité pendant environ 70 ans.
- L'Agence d'évaluation d'impact (AEIC) et la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) procèdent actuellement à une évaluation intégrée du projet proposé.



# Les phases d'une évaluation intégrée



# La participation du public alimente l'évaluation intégrée

## En façonnant le processus d'évaluation

- Votre rétroaction peut aider à constituer :
  - les questions clés à traiter;
  - les études et les données que le promoteur doit recueillir;
- La manière dont votre communauté participe à l'évaluation.

## En communiquant de l'information importante

- Les commentaires publiés en ligne sont visibles par le public et hébergés en permanence dans le Registre canadien d'évaluation d'impact.
- Les membres du public, les nations et collectivités autochtones, l'AEIC, la CCSN, le promoteur et les autres intervenants peuvent voir vos commentaires.

## En influant sur le projet






- Votre rétroaction peut :
  - contribuer à mettre en place des solutions créatives pour maximiser les effets positifs du projet et minimiser les effets négatifs;
  - soutenir la commission d'examen dans la formulation de ses recommandations sur le projet.

# Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix

## Lignes directrices intégrées provisoires

Les Lignes directrices intégrées indiquent à Energy Alberta quelles informations doivent être fournies et comment elles doivent être collectées et analysées dans le cadre de leur projet.

### Principales sections des lignes directrices intégrées provisoires :








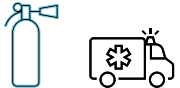



- Section 8 : Milieu naturel 
- Section 9 : Conditions sanitaires, sociales et économiques 
- Section 11 : Facteurs relatifs à la sécurité 
- Section 12 : Effets des accidents et défaillances potentiels 
- Section 13 : Effets de l'environnement sur le projet 

 Les lignes directrices intégrées provisoires sont accessibles dans le Registre ici: [Projet de centrale nucléaire de Rivière-la-Paix](#)

# Demande de permis de préparation de l'emplacement

## Commission canadienne de sûreté nucléaire

Le demandeur doit fournir à la CCSN des renseignements sur les « domaines de sûreté et de réglementation » suivants :

- Système de gestion 
- Conduite de l'exploitation 
- Analyse de la sûreté 
- Conception matérielle 
- Radioprotection 
- Santé et sécurité classiques 
- Protection de l'environnement 
- Gestion des urgences et protection-incendie 
- Gestion des déchets 
- Sécurité 
- Garanties et non-prolifération 

Les attentes imbriquées de la CCSN concernant l'évaluation de l'emplacement s'ajoutent aux lignes directrices intégrées



# Lignes directrices intégrées



## Les Lignes directrices intégrées **peuvent** :

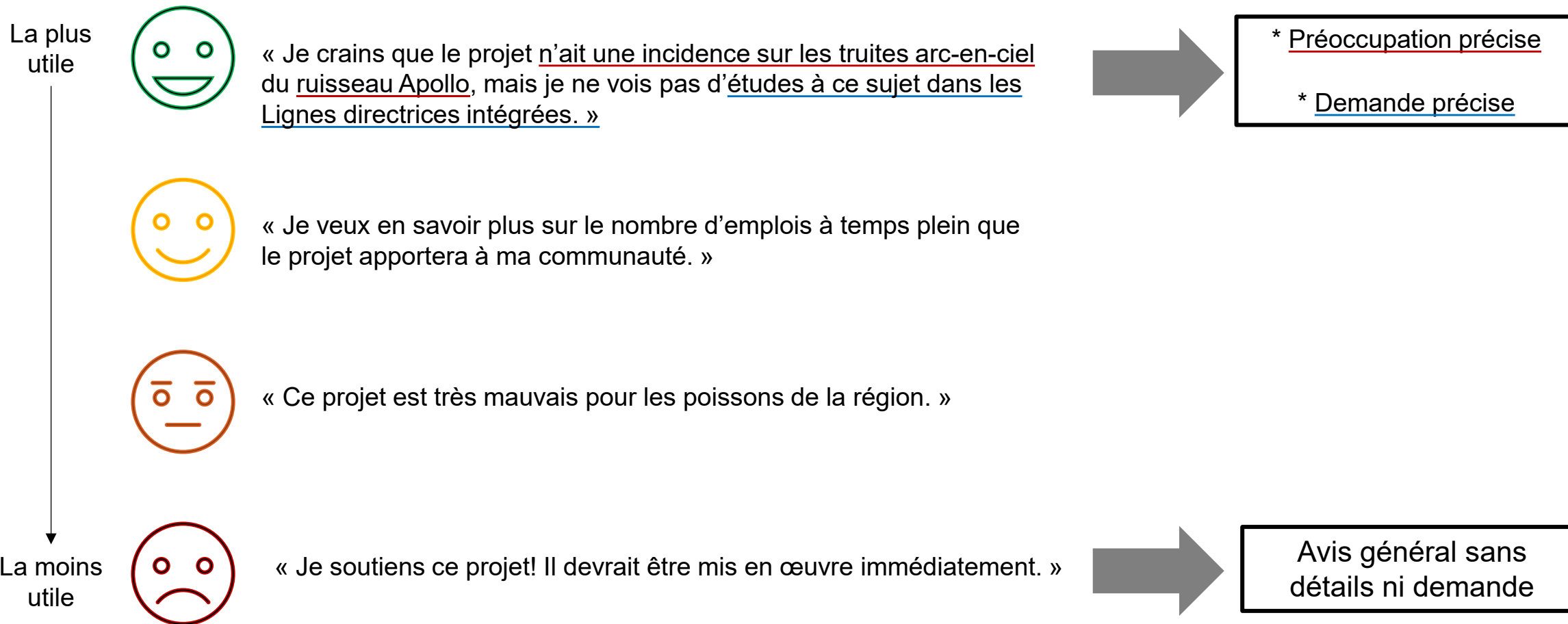
- ✓ Demander des renseignements pour comprendre :
  - l'environnement et la communauté;
  - le projet et ses composantes;
  - les effets potentiels du projet;
  - les effets cumulatifs.
- ✓ Déterminer les moyens de minimiser les effets négatifs du projet et d'en maximiser les effets positifs.
- ✓ Concentrer l'évaluation sur les questions clés les plus importantes et les plus préoccupantes.

## Les Lignes directrices intégrées **ne peuvent pas** :

- × Obliger le promoteur à modifier, à arrêter ou à retarder considérablement son projet.
- × Approuver ou fournir une préapprobation pour le projet.
- × Fournir des instructions à des parties autres que le promoteur (c'est-à-dire des ministères provinciaux ou fédéraux).



# Comment apporter une véritable contribution



\* Les commentaires contenant des termes désobligeants ou des blasphèmes **ne** seront **pas** tolérés.

**Nous aimerions  
avoir votre avis au  
sujet de...**



**Vos questions**



**Votre communauté**



**Votre environnement local**



**Ce qu'il faudrait étudier**



**Vos idées au sujet du projet**



**L'incidence du projet sur vous**



**Comment vous souhaitez participer**



**Et plus encore! ...**

**Vos préoccupations**

